



## COMMUNE DE LORMAYE

### Conseil Municipal du 6 avril 2018

Convocation du : 30/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LORMAYE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bertrand THIROUIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Bertrand THIROUIN, Mme Nicole CAILLEAUX, M. Noël GALERNE, Mme Guylaine SAINTOT, Mme Sylvie DAVOUST, Mme Martine NIANG, M. Patrick MAILLARD, M. Thibault ROBERT DE BOISFOSSÉ et M. Michel DUC

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : M. Patrick JOUVELIN (donne pouvoir à M. Bertrand THIROUIN), Mme Pascale GRAND, et Mme Nelly GOUIN (donne pouvoir à M. Patrick MAILLARD)

**ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS** : M. Guillaume DEMONT et Mme Sabrina MAZERAND  
Secrétaire de séance : Mme Sylvie DAVOUST

Le compte rendu de la réunion du 12/02/2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### I) DEMANDES DE SUBVENTION AU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2018

**Réf 2018/4** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Rénovation d'équipement public** : **Fourniture et pose d'un nouveau revêtement de sol à la salle des fêtes communale**

- **Pour un montant de 17 219,50 € HT - soit 20 663,40 € TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de 5 165,85 € soit 30 % du coût du projet HT.

**L'échéancier** prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : septembre 2018

- Fin des travaux : octobre 2018

**Le plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
⇒ <b>Coût global</b> : <b>17 219,50 € HT</b>	⇒ <b>Financements publics</b> :
	FDI : 5 165,85 € (30 % de la dépense HT)
	Autofinancement : 12 053,65 € (70 % de la dépense HT)
	Autofinancement TVA : 3 443,90 €
<b>Total charges = 20 663,40 € TTC</b>	<b>Total des produits = 20 663,40 €</b>

**Réf 2018/5** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Rénovation d'équipement public** : **Automatisation de la porte d'accès à l'atelier technique municipal**

- **Pour un montant de 5 235,00 € HT - soit 6 282,00 € TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de 1 570,50 € soit 30 % du coût du projet HT.

**L'échéancier** prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : septembre 2018

- Fin des travaux : octobre 2018

**Le plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
⇒ <b>Coût global</b> : <b>5 235,00 € HT</b>	⇒ <b>Financements publics</b> :
	FDI : 1 570,50 € (30 % de la dépense HT)
	Autofinancement : 3 664,50 € (70 % de la dépense HT)
	Autofinancement TVA : 1 047,00 €
<b>Total charges = 6 282,00 € TTC</b>	<b>Total des produits = 6 282,00 €</b>

**Réf 2018/6** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Travaux de voirie** : **Renforcement du réseau d'eau pluviale et réfections diverses (RD 116/3A, rue du Péage – RD 104, rue Alexandre Goislard – RD 983, rue du Chemin Neuf et (Route Communale) rue Neuve)**

- **Pour un montant de 24 700,00 € HT - soit 29 640,00 € TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de 7 410,00 € soit 30 % du coût du projet HT.

**L'échéancier** prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : septembre 2018

- Fin des travaux : octobre 2018

**Le plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
⇒ <b>Coût global</b> : <b>24 700,00 € HT</b>	⇒ <b>Financements publics</b> :
	FDI : 7 410,00 € (30 % de la dépense HT)
	Autofinancement : 17 290,00 € (70 % de la dépense HT)
	Autofinancement TVA : 4 940,00 €
<b>Total charges = 29 640,00 € TTC</b>	<b>Total des produits = 29 640,00 €</b>

**Réf 2018/7** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Environnement** : **Fourniture de garde-corps pour sécuriser le cheminement piéton dans la sente qui longe le Roulebois**

- **Pour un montant de 4 590,00 € HT - soit 5 508,00 € TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de 1 377,00 € soit 30 % du coût du projet HT.

**L'échéancier** prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : septembre 2018

- Fin des travaux : octobre 2018

**Le plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €	Produits (financeurs) en €
⇒ <b>Coût global</b> : <b>4 590,00 € HT</b>	⇒ <b>Financements publics</b> :
	FDI : 1 377,00 € (30 % de la dépense HT)
	Autofinancement : 3 213,00 € (70 % de la dépense HT)
	Autofinancement TVA : 918,00 €
<b>Total charges = 5 508,00 € TTC</b>	<b>Total des produits = 5 508,00 €</b>

Concernant ce dossier, qui a été initié il y a très peu de temps lorsque la neige a eu raison de la haie qui, jusqu'alors, bordait le chemin de promenade, les membres du Conseil considèrent que, dans l'attente des travaux d'aménagement, la circulation piétonne devrait être interdite sur toute la portion de la sente où se situe le danger.

Un arrêté sera pris prochainement et des barrières seront mises en place.

## **II) COMPTE DE GESTION 2017**

**Réf 2018/8** : Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé

à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dressé par le receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- déclare, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion dressé pour 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **III) COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Réf 2018/9** : M. **THIROUIN**, Maire, présente le compte administratif 2017 puis quitte la séance. Les membres du Conseil élisent Mme **CAILLEAUX**, Premier Adjoint, comme Président de séance.

Mme **CAILLEAUX** propose à l'approbation des membres du Conseil le compte administratif 2017 dressé par M. **THIROUIN**.

Les membres du Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré à l'unanimité des votants ;

1° / Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés (2016)		105 293,85 €		4 029,41 €		109 323,26 €
Opérations de l'exercice	320 297,69 €	346 751,92 €	219 339,01 €	250 530,15 €	539 636,70 €	597 282,07 €
TOTAUX	320 297,69 €	452 045,77 €	219 339,01 €	254 559,56 €	539 636,70 €	706 605,33 €
Résultats de clôture		131 748,08 €		35 220,55 €		166 968,63 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	320 297,69 €	452 045,77 €	219 339,01 €	254 559,56 €	539 636,70 €	706 605,33 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		131 748,08 €		35 220,55 €		166 968,63 €

2°/ Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° / Reconnaittent la sincérité des restes à réaliser;

4°/ Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°/ Approuvent le compte administratif 2017 par : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**M. THIROUIN rejoint la séance et en reprend la présidence.**

### **IV) AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2017**

**Réf 2018/10** : M. le Maire expose,

- que le compte administratif de l'exercice 2017 présente :
- un excédent cumulé de fonctionnement de : 131 748,08 €
- un excédent cumulé d'investissement de: 35 220,55 €
- des restes à réaliser en section d'investissement :
  - o dépenses pour un montant de : 0,00 €
  - o recettes pour un montant de : 0,00 €
- que le virement à la section d'investissement prévu au budget (B.P. B.S. et D.M.) était de 51 545,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
- au compte 1068 pour apurer le déficit d'investissement (+ compte des restes à réaliser) : 0,00 €
- le solde disponible 131 748,08 € est affecté comme suit :
  - affectation complémentaire en réserves au compte 1068 : 50 992,00 €
  - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 80 756,08 €

### **V) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

**Réf 2018/11** : M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques.

Aucune majoration d'impôts ne s'avérant nécessaire pour équilibrer le budget communal, il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide donc de reconduire les taux suivants :

	<u>Taxe d'habitation</u>	<u>Taxe Foncière (bâti)</u>	<u>Taxe Foncière (non bâti)</u>	
<b>Taux</b>	9,85%	17,65%	28,24%	<b>Total des recettes</b>
<b>Recettes attendues en 2018</b>	82 001 €	91 974 €	3 248 €	<b>177 223 €</b>

## **VI) BUDGET PRIMITIF 2018**

**Réf 2018/12** : M. le Maire soumet au Conseil le budget primitif 2018 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Chapitre D 011 Charges à caractère général	83 805 €	Chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	80 756,08 €
Chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	70 633 €	Chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 050 €
Chapitre D 023 Virement à la section d'investissement	50 991 €	Chapitre R 73 Impôts et taxes	221 050 €
Chapitre D 042 Opérat° d'ordre de transfert entres sections	24 149 €	Chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	92 189 €
Chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	171 734 €	Chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	13 000 €
Chapitre D 66 Charges financières	6 735 €	Chapitre R 76 Produits financiers	2 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>408 047 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>408 047,08 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Chapitre D 16 Emprunts et dettes assimilées	43 062 €	Chapitre R 001 Résultat d'investissement reporté	35 220,55 €
Chapitre D 204 Subventions d'équipement versées	81 154 €	Chapitre R 021 Virement de la section de fonctionnement	50 991 €
Chapitre D 21 Immobilisations corporelles	73 208 €	Chapitre R 040 Opérat° d'ordre de transferts entre sections	24 149 €
		Chapitre R 10 Dotations, fonds divers et réserves	54 041 €
		Chapitre R 13 Subventions d'investissement	33 023 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>197 424 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>197 424,55 €</b>

Ce budget pourrait permettre, outre les investissements déjà évoqués en début de séance, la réalisation des projets ci-après :

- Remplacement d'une baignoire par une douche dans un logement communal
- Achat d'un broyeur de végétaux, d'une nouvelle tronçonneuse d'élagage et d'équipements divers (mobilier urbain (cendrier), aspirateur, etc...)
- Installation d'une douche à l'atelier municipal

Mme DAVOUST demande s'il est envisagé de donner suite au devis d'entretien (480 € par an) que la restauratrice nous avait fait parvenir, l'année dernière, après son intervention sur la statue de Marc JACQUIN (en façade de la salle des fêtes).

M. le Maire estime que la somme à engager est importante par rapport aux frais de restauration (1 350 €) et M. GALERNE pense quant à lui qu'un entretien quinquennal pourrait peut-être suffire. D'autres conseillers jugent, enfin, qu'une économie pourrait sans doute être faite sur les frais de déplacement (200 €) en recherchant par exemple un restaurateur plus proche.

Après délibération, le budget primitif 2018 ainsi présenté est adopté à l'unanimité des votants.

## **VII) SYNDICATS ET COMMISSIONS**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Commission urbanisme)** : Une nouvelle réunion avec le cabinet CITTANOVA (qui sera élargie, pour l'occasion, à tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer) va être organisée le lundi 23 avril prochain pour définir le zonage et les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à mettre en place sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, des supports de communication devraient être très bientôt mis à la disposition des habitants pour les informer de l'avancement général et des échéances à venir autour de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Communauté de Communes des PEIDF (M. THIROUIN) : Plusieurs budgets ont déjà été votés mais pas celui du ramassage des ordures ménagères (ex-SIRMATCOM) qui, avec le départ de 16 communes au 1<sup>er</sup> janvier dernier, pourrait, cette année, avoir un tout autre visage. Le taux 2018 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'a, par conséquent, toujours pas été fixé.

À ce titre, M. ROBERT DE BOISFOSSÉ s'interroge sur la mise en place de la TEOM incitative (proportionnelle au nombre de levée des poubelles effectué par le collecteur) qui avait été évoquée à un moment par le SIRMATCOM.

M. le Maire répond que, pour l'heure, cette orientation n'est plus à l'étude.

SIEA (M. GALERNE) : Le prix de l'eau a été augmenté afin de combler un léger déficit récurrent sur le budget du syndicat.

M. le Maire et M. GALERNE font ensuite le point sur la fusion annoncée des syndicats d'eau des alentours. Outre l'agenda législatif qui se complique, ils font état des tergiversations du syndicat de Villemeux-sur-Eure qui empêchent les autres comités syndicaux de pouvoir avancer sereinement. Ils soulignent également qu'au sein des PEIDF, certains ont tout intérêt à voir la communauté de communes reprendre rapidement cette compétence et que, de ce fait, le temps semble compté. C'est pourquoi, au niveau du SIEA, une décision devrait être actée dès la semaine prochaine.

SBV 4R (M. MAILLARD) : M. André COCHELIN, Maire de SAINTE-GEMME-MORONVAL, a été élu Président de cette nouvelle structure issue de la fusion des syndicats intercommunaux du Cours Moyen de l'Eure (SICME), de la Rivière Eure 1<sup>ère</sup> Section (SIRE 1), de la Vallée de la Blaise (SIVB) et de la Basse Vesgre (SIBV). Chaque ancien Président s'est ensuite vu confier un poste de vice-président. M. MAILLARD fait toutefois observer qu'au jeu du regroupement, le rapport de force est nettement à l'avantage des délégués de l'Agglo du Pays Dreux et que les délégués de la Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie, bien que nettement moins nombreux que ceux de l'Agglo du Pays de Dreux ou des PEIDF, ont été plébiscités pour composer le bureau.

Il va maintenant falloir linéariser les offres et les tarifs par rapport à ce que proposaient les différents syndicats auparavant. Pour 2018, néanmoins, les contributions des communes ne devraient pas évoluer (à savoir 4 € par habitant pour LORMAYE) si ce n'est que dorénavant le recouvrement se fera au niveau des communautés de communes. Et M. le Maire précise que, pour l'instant, les PEIDF n'ont pas encore statué sur la prise en charge de cette participation (transfert de charges, prise en charge complète par la communauté de communes dans le cadre de la compétence GEMAPI, ...).

Mme NIANG indique que la formation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) organisée avec le concours de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir (UDSPEL) les 17 et 24 mars dernier s'est très bien déroulée et que tous les participants ont apparemment apprécié l'initiative.

Cette dernière pourrait ainsi être reconduite à l'automne ou au printemps prochain sous une forme qui reste à déterminer et sous réserve, naturellement, d'un nombre suffisant de candidats.

M. le Maire annonce que les travaux de la déviation de NOGENT-LE-ROI devraient reprendre en septembre ou octobre 2018 par le tronçon qui reliera la maison du chemin de fer à Chandelles aux silos en haut de COULOMBS. D'ici là, la chaussée devrait être refaite par le Conseil Départemental de la pizza à LORMAYE (rue de Verdun) jusqu'aux feux de COULOMBS. La rue du Chemin Neuf à LORMAYE devrait elle être refaite, toujours par le département, en 2019.

### **VIII) QUESTIONS DIVERSES**

Mme DAVOUST fait remarquer que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération de LORMAYE, rue du Chemin Neuf, ont disparu. En effet, le poteau qui les soutenait a été enlevé par les services du département à l'été 2016 pour permettre la démolition de l'habitation surnommée « La Californie ». Cependant, comme les travaux de reconstruction se font attendre, il n'a jamais été remis depuis. Les services de l'équipement seront contactés pour faire le point.

Mme DAVOUST rappelle également qu'il avait été prévu de donner le nom d'Albert et Lucienne JOUVELIN, Justes parmi les Nations à un lieu, une place ou une rue de la commune. Les réflexions se poursuivent...

M. GALERNE rapporte qu'à moins de se déplacer sur site, il est difficile de connaître la composition des repas proposés aux enfants à l'école. Il est signalé que, depuis un mois ou deux, les repas de la cantine du groupe scolaire sont logiquement consultables sur le blog du regroupement pédagogique qui vient d'être créé : <https://sirplormaye.blogspot.fr/>

M. ROBERT DE BOISFOSSÉ fait savoir que Monseigneur Philippe CHRISTORY sera ordonné évêque à la cathédrale Notre-Dame de CHARTRES le 15 avril 2018 à 15 h 30.

M. DUC témoigne de la présence de quelques nids de chenilles processionnaires sur la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 40.